



Formulaire de consentement à l'intention des bénéficiaires de priorité - Système de gestion de l'information sur les priorités – Protection des renseignements personnels

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournirez sont recueillis pour appuyer l'administration des droits de priorité au moyen du Système de gestion de l'information sur les priorités (SGIP) de la Commission de la fonction publique (CFP). Les renseignements sur le droit de priorité qui vous est accordé en vertu des articles 11, 39.1 et 40 à 43 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) ou des articles 3 à 12 du *Règlement sur l'emploi dans la fonction publique* (REFP) seront administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La CFP et les autres organismes fédéraux assujettis à la LEFP utiliseront les renseignements que vous fournirez pour confirmer votre admissibilité à une nomination prioritaire. Pour de plus amples renseignements sur les droits de priorité, veuillez consulter le [Guide sur les droits de priorité](#) de la CFP.

Le SGIP permet aux responsables des ressources humaines (RH) dans les organisations fédérales d'inscrire des bénéficiaires de priorité, de consulter leur *curriculum vitae*, de fournir à la CFP le résultat de leur évaluation, d'obtenir la liste de leurs propres bénéficiaires et de produire des rapports statistiques pour s'acquitter de leurs responsabilités liées à l'administration des droits de priorité. L'accès au SGIP est limité au personnel responsable des droits de priorité à la CFP et aux conseillers en RH des autres organisations fédérales assujetties à la LEFP. L'accès au système est protégé par un mot de passe et est administré par la Commission de la fonction publique.

Pour vous donner accès à un plus grand nombre de possibilités d'emploi, la CFP pourrait aussi partager les renseignements personnels qui vous concernent, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, avec les autres secteurs de l'administration publique fédérale qui ne sont pas assujettis à la LEFP et n'ont pas accès au SGIP. Compte tenu du secteur de l'administration publique fédérale qui prendra votre candidature en considération, si vous acceptez un emploi pour une période indéterminée (emploi permanent), cela pourrait mettre un terme à votre droit de priorité, tout comme si vous acceptez une nomination pour une période indéterminée dans toute organisation fédérale assujettie à la LEFP. Avant d'accepter une offre d'emploi, prenez donc soin de communiquer avec votre organisation ou la CFP pour clarifier si une nomination dans ce secteur de l'administration publique fédérale mettrait fin à votre droit de priorité.

Les renseignements consignés dans le SGIP pourront être utilisés pour produire des rapports statistiques et de surveillance anonymes à l'intention du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, des ministères et organismes, des syndicats et de la haute direction de la CFP, aux fins de surveillance et à des fins statistiques.

Comme le prévoit l'alinéa 8(2)a) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la CFP pourra aussi utiliser les renseignements personnels qui vous concernent à d'autres fins, y

compris pour les activités suivantes : études, évaluations, analyses, vérifications, recherches, rapports et analyses statistiques.

L'inscription au SGIP est volontaire et vous pouvez refuser d'y être inscrit sans aucun préjudice. Toutefois, si vous ne consentez pas à partager vos renseignements personnels, la CFP ne sera pas en mesure de repérer les possibilités d'emploi qui pourraient vous convenir.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tous les renseignements personnels consignés dans le SGIP sont décrits dans le Fichier de renseignements personnels de la CFP « Priorités statutaires et réglementaires » (CFP PCE 801). Tout changement apporté au SGIP sera indiqué dans ce fichier. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre sur la CFP, sur le site Web [Info Source](#) du SCT.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels qui vous concernent, y compris les renseignements qui sont consignés dans le SGIP. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la CFP, à l'adresse suivante :

Commission de la fonction publique du Canada

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Vous avez le droit de déposer une plainte au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels par la CFP. Pour de plus amples détails sur la protection des renseignements personnels et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée, au 1-800-282-1376.

Autorisation

Ayant reçu, lu et compris cet énoncé de confidentialité, je consens par la présente à ce que la CFP recueille et communique les renseignements que je lui fournis et qui doivent être consignés dans le SGIP aux fins de l'administration de mon droit de priorité.

Les informations suivantes (incluant les renseignements personnels) dont la CFP a besoin aux fins de l'administration des droits de priorité et qui seront consignées dans le SGIP pourront être communiquées aux autres organisations de l'administration publique fédérale :

- Nom
- Numéro séquentiel de priorité
- Organisation d'attache
- Type de priorité (le type de priorité sera indiqué, par exemple, « employé devenu handicapé », « réinstallation de l'époux ou du conjoint de fait », « fonctionnaire excédentaire »).

Pour une liste complète de l'information consignée dans le SGIP, veuillez consulter le [Manuel de l'utilisateur du Portail sur les priorités](#).

Bénéficiaire de priorité	Représentant en ressources humaines de l'organisation
Nom (en lettres moulées) Signature Date	Nom (en lettres moulées) Signature Date

Privacy Consent Form – Priority Information Management System – Personal information protection

Privacy Notice Statement

The personal information is collected for the purpose of administering your priority entitlement, using the Public Service Commission's (PSC) Priority Information Management System (PIMS). Your entitlement stems from sections 11, 39.1, and 40 to 43 of the *Public Service Employment Act* (PSEA), sections 3 to 12 of the *Public Service Employment Regulations* (PSER), and is administered in accordance with the *Privacy Act*.

The information you provide will be used by the PSC and other federal government organizations subject to the PSEA to determine your eligibility for a priority appointment. For more information on priority entitlements, please consult the PSC's [Guide on Priority Entitlements](#).

Using PIMS, human resources staff in federal government organizations are able to register persons with a priority entitlement (PPEs), view their résumés, send their assessment results to the PSC, obtain a list of their own PPEs and generate statistical reports to help manage their priority entitlements responsibilities. Access to PIMS is limited to PSC staff responsible for priority entitlements and human resources advisors in other federal government organizations subject to the PSEA. Access is password-protected and administered by the PSC.

In order to increase your access to job opportunities, the PSC could also share your personal information, in accordance with the *Privacy Act*, with any portion of the federal public administration that is not subject to the PSEA and does not have access to PIMS. Depending on the portion of the federal public administration that considers your candidacy, if you accept an indeterminate (permanent) position, it could end your priority entitlement in the same manner as any indeterminate appointment to a federal government organization subject to the PSEA. Before accepting a job opportunity, please contact your home organization and/or the [PSC](#) to clarify

whether an appointment in this portion of the federal public administration would end your priority entitlement.

Information from PIMS may be used to generate depersonalized reports for submission to the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS), departments/agencies, bargaining agents and PSC management for monitoring and statistical purposes.

Personal information may also be used by the PSC for non-administrative purposes in accordance with paragraph 8(2) (a) of the *Privacy Act* for the following activities: studies, evaluations, analytical activities, audits, research, reporting, and statistical analysis.

Registration in PIMS is voluntary and you may, without prejudice, refuse. If you do not consent to the sharing of your personal information, the PSC will not be able to identify possible job opportunities for you.

In accordance with the provisions of the *Privacy Act*, the personal information collected in PIMS is described in the PSC Personal Information Bank (PIB) entitled “Statutory and Regulatory Priorities,” Bank Number: PSC PCE 801. Any enhancements brought to PIMS are reflected in the PIB. The full text of this PIB is published in the [PSC’s chapter of the TBS Info Source publication](#).

In accordance with the *Privacy Act*, you have the right to access your own personal information and request corrections to it. This includes information contained in PIMS. For more information, please contact the PSC’s Access to Information and Privacy Coordinator at the following address:

Public Service Commission of Canada
Access to Information and Privacy Directorate
22 Eddy Street
Gatineau, Quebec K1A 0M7

You have the right to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the PSC’s handling of your personal information. For more information on privacy issues and the *Privacy Act* in general, consult the Privacy Commissioner at 1-800-282-1376.

Authorization

Having received, read and understood this Privacy Notice Statement, I hereby consent to the PSC collecting and disclosing the information I submit, for data entry into PIMS for the purpose of administering my priority entitlement.

The information (including personal information) that is required for the administration of priority entitlements by the PSC, that will be included in PIMS and shared with federal public administration organizations, includes the following:

- Name
- Priority Reference Number
- Home organization

- Priority type (this means that the type of priority will be identified, for example, “Employee who becomes Disabled”; “Relocation of Spouse or Common-Law Partner”; “Surplus Employee”).

For a full list of what information is held in PIMS, please refer to the [Priority Portal User Manual](#) available on the PSC website.

Person with a Priority Entitlement	Organizational Human Resources Representative
_____ Print Name _____ Signature _____ Date	_____ Print Name _____ Signature _____ Date



Commission de la fonction publique
du Canada

Public Service Commission
of Canada